

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 21 Mars 2017

sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN – Mme Stéphanie BAUER – M. Alain BIETH –
Mme Elisabeth JAECK – Mme Béatrice GNAEDIG – Mme Simone HARTEK –
Mme Aniko JUNG – M. Alain KEITH – Mme Caroline KIEFFER – M. Jeannot KLEIN
– M. Joseph KUHN – M. Gérard MITTELHAEUSER – M. Eric MULLER –
Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER – M. Maurice SCHERER –
Mme Béatrice SCHNEIDER –

Absents: M. Jean-Luc GWISS (avec procuration à
Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER) – Mme Sandra WILLMANN (avec
procuration à Mme Elisabeth JAECK)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du secrétaire de séance.**
- 2. Approbation du PV de la séance du 13 février 2017.**
- 3. Vote du Compte Administratif – Budget Principal 2016**
- 4. Vote du Compte Administratif - Assainissement 2016**
- 5. Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Principal**
- 6. Approbation du Compte de Gestion 2016 Service de l'assainissement**
- 7. Débat d'orientation budgétaire**
- 8. Approbation du plan de financement des travaux d'entrée d'agglomération
route de Minversheim**
- 9. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**
- 10. Admission en non-valeur : budget principal et assainissement**
- 11. Acquisition d'une parcelle**
- 12. Installation d'une ventilation dans la salle de la synagogue**
- 13. Divers.**

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 13 février 2017

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 13 février 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 13 février 2017.

***Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal
de la séance du 13 février 2017 à 16 voix POUR
et 3 ABSTENTIONS (Mme Elisabeth JAECK, MM. Gérard MITTELHAEUSER
et Jeannot KLEIN)***

3. Vote du Compte Administratif – Budget Principal 2016

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du Compte Administratif 2016 du Budget Principal.

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

Mme SCHNEIDER souligne que le Compte Administratif 2016 a été présenté en détail à la commission « Finances » qui n'a pas émis de réserves. Afin de ne pas surcharger la séance du Conseil Municipal, elle propose, avec l'accord des élus, de présenter une version condensée. Ainsi elle détaille les transferts de crédits réalisés en 2016, ainsi que la consommation des crédits à chaque chapitre en fonctionnement et en investissement : 96% du prévisionnel a été réalisé. Elle souligne que les projets lancés en 2016 sont en phase de réalisation en 2017. Elle propose également d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

◆ Dépenses	€ 691.998,90
◆ Recettes	<u>€ 1.099.756,32</u>
◆ Excédent	€ 407.757,42

Section d'investissement

◆ Dépenses	€ 1.086.003,45
◆ Recettes	<u>€ 1.036.399,66</u>
◆ Déficit	€ - 49 603,79

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES : 358.153,63 €

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2016 présenté et arrêté comme ci-dessus.
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et un déficit dans la section d'investissement,
- **DECIDE :**
- d'affecter à l'article 1068 du budget 2017 la somme de 407.757,42 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité

M. le Maire réintègre la séance.

4. Vote du Compte Administratif - Assainissement 2016

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du Compte Administratif 2016 du service de l'Assainissement

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

Mme SCHNEIDER détaille les crédits consommés en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2016 du budget Assainissement. Elle souligne que les faibles investissements réalisés en 2016, seront compensés par les travaux de renforcement du réseau prévus pour 2017. M. WOLF souligne que ces travaux ont en effet pris du retard, du notamment à des acquisition de parcelles qui sont actuellement en cours.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du service de l'Assainissement de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

- ◆ Dépenses € 141.342,23
- ◆ Recettes € 280.869,77
- ◆ Excédent € 139.527,54

Section d'investissement

- ◆ Dépenses € 34.414,67
- ◆ Recettes € 213.191,52
- ◆ Excédent € 178.776,85

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES : 318.304,39 €

- **APPROUVE** le Compte Administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2016 présenté et arrêté comme ci-dessus
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,
- **DECIDE :**
- de reporter la somme de 69.527,54 € en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2017,
- d'affecter la somme de 70.000,00 € au compte 1068 du budget 2017 afin de compléter la réserve d'investissement.

La délibération est approuvée à l'unanimité

M. le Maire réintègre la séance.

5. Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Principal

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections du Budget Principal,
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Approbation du Compte de Gestion 2016 Service de l'assainissement

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe du service de l'assainissement,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER explique que des éléments ont déjà été évoqués concernant les projets d'investissement pour les années 2017 et suivantes, lors de la réunion de la Commission Finances du 1^{er} mars. Il a notamment été proposé :

- La valorisation du site de la ferme Krauth
- La construction d'ateliers municipaux
- La rénovation du rez-de-chaussée de la mairie.

Ces projets sont validés par les membres du Conseil Municipal et seront précisés lors de la prochaine réunion de la Commission Travaux élargie.

L'adjointe chargée des finances évoque également le pacte financier et fiscal de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Il est en effet proposé d'aligner les taux des taxes votés par les anciennes communautés de communes à un taux unique. Les taux communaux permettront d'ajuster la pression fiscale afin que celle-ci reste identique à 2016. Les ménages et les entreprises seront donc soumis au même taux global, mais réparti différemment entre commune et CAH. Un montant versé par la CAH viendra compenser les pertes de recettes afin de ne pas impacter les finances communales. Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, il est proposé de ne pas relever les taux des taxes communales.

M. le Maire en profite pour évoquer les défis prochains au niveau des compétences exercées par la CAH. En effet, les anciennes communautés de communes exerçaient certaines compétences de manière très diverse et il convient d'harmoniser les pratiques avec le temps. Il cite notamment les

exemples de la voirie ou du scolaire. Il souligne qu'à terme, ces évolutions auront des conséquences sur les budgets communaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Approbation du plan de financement des travaux d'entrée d'agglomération route de Minversheim

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre des travaux d'entrée d'agglomération sur la route de Minversheim, M. le Maire explique avoir déposé une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2017.

Le coût prévisionnel des travaux de sécurité éligibles à la DETR s'élève à 9.328,00€ HT. Il présente le plan de financement suivant:

Financier	Montant HT
Autofinancement (60%)	6.063,20 €
DETR (40%)	3.264,80 €
TOTAL	9.328,00 €

Les travaux commenceront au courant de l'été 2017 pour une durée estimée à deux mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire précise que la présente délibération ne modifie pas le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes mais est rendue nécessaire par les récentes modifications en matière de grille indiciaire.

Le Conseil Municipal,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjointes du 28 mars 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 fixant le nombre d'Adjointes,

VU l'arrêté de délégation aux Adjointes en date du 1^{er} avril 2014,

VU la loi du 5 avril 2000 relative à la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux,

VU les articles L 2123-20, L 2123-20-1 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les indemnités prévues par ces textes pour les communes de 1000 à 3499 habitants,

- **DECIDE** pour la durée du mandat :

- d'attribuer au Maire de la Commune de Mommenheim une indemnité mensuelle correspondant à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- d'attribuer à chacun des cinq Adjointes une indemnité mensuelle correspondant à 13,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- d'autoriser le versement de ces indemnités à compter du 1^{er} janvier 2017,

La délibération est approuvée à 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Elisabeth JAECK et Béatrice SCHNEIDER, MM. Alain BIETH, Gérard MITTELHAEUSER, Maurice SCHERER et Francis WOLF)

10. Admission en non-valeur : budget principal et assainissement

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Certaines recettes ne pouvant être recouvrées, le Trésorier propose de les admettre en non-valeur afin de régulariser les écritures comptables.

VU les taxes et produits communaux déclarés irrécouvrables par le Trésorier Principal de Brumath en date des 23 et 28 février 2017 ;

CONSIDERANT le montant des impayés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** d'admettre en non-valeur au titre de la redevance d'assainissement les montants ci-dessous :

- 678,32 € TTC concernant un créancier pour les exercices allant de 2012 à 2016,
- 935,58 € TTC concernant divers créanciers pour les exercices allant de 2012 à 2016,

► **DIT** que cette dépense totale de 1613,90 TTC sera imputée à l'article 6541 à hauteur de 978,32 € TTC et à l'article 6542 à hauteur de 935,58 €TTC.

► **DECIDE** d'admettre en non-valeur au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure les montants ci-dessous :

- 539,50 € TTC concernant un créancier pour les exercices 2013 et 2015

► **DIT** que cette dépense totale de 539,50 € TTC sera imputée à l'article 6542.

La délibération est approuvée à l'unanimité

11. Acquisition d'une parcelle

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une bande de terrain le long de la piste cyclable reliant Mommenheim à Waltenheim-sur-Zorn afin de permettre la bonne mise en place de l'éclairage public. Cette portion d'un are maximum sera détachée d'une parcelle cadastrée section 33 n° 356 appartenant à M. Dominique BERNHART de Ringeldorf. Il est proposé d'acquérir cette portion d'un are maximum à un prix forfaitaire de 300 €, hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir une portion d'1 are maximum de la parcelle cadastrées section 33 n°356 appartenant à M. Dominique BERNHART de Ringeldorf,
- **FIXE** le prix d'acquisition à 300 €, hors frais de notaire,
- **PRECISE** que les frais d'arpentage sont à la charge de la commune,
- **CHARGE** le Maire de la conclusion de l'acte devant Me BECHMANN, notaire à HOCHFELDEN.

La délibération est approuvée à l'unanimité

12. Installation d'une ventilation dans la salle de la synagogue

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

Afin de pouvoir réguler la température de la salle de la synagogue, notamment durant la période estivale, il est proposé de mettre en place une ventilation qui permette également le brassage d'air.

Pour le moment, M. MITTELHAEUSER n'a reçu qu'un seul devis. Il propose d'en solliciter d'autres et de valider la commande lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La délibération est approuvée à l'unanimité

13. Divers

- ✓ Mme Béatrice SCHNEIDER propose d'établir le planning des présences pour la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai entre 8 et 19h.
- ✓ M. Alain BIETH rappelle que la journée « Osterputz » aura lieu le 1^{er} avril.
- ✓ M. Maurice SCHERER dit que l'Assemblée Générale de l'OMS aura lieu le 22 mars à 19h.
- ✓ La conférence sur la biodiversité au jardin aura lieu le 23 mars à 20h dans la salle socio-éducative.
- ✓ La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le 11 avril 2017.
- ✓ M. le Maire annonce qu'une réunion portant sur l'avenir de la compétence Assainissement est prévue le 12 avril à 19h en présence des services du SDEA.
- ✓ Mme Béatrice SCHNEIDER rappelle que la prochaine réunion de la commission Finances aura lieu le 4 avril à 20h.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. Francis WOLF clôt la séance à 22h50.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF.



Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	Maurice SCHERER 4 ^{ème} Adjoint
Elisabeth JAECK 5 ^{ème} Adjointe	Joseph AMMANN Conseiller Municipal	Stéphanie BAUER Conseillère Municipale	Béatrice GNAEDIG Conseillère Municipale	Excusé Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal
Simone HARTER Conseillère Municipale	Aniko JUNG Conseillère Municipale	Alain KEITH Conseiller Municipal	Caroline KIEFFER Conseillère Municipale	Jeannot KLEIN Conseiller Municipal
Joseph KUHN Conseiller Municipal	Éric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Excusée Sandra WILLMANN Conseillère Municipale	